



Salarie de l'education nationale sans papier

Par **sunflower**, le **01/02/2008** à **14:21**

Bonjour,

Voici le cas de mon ami algerien: il est avsi, auxiliaire de vie, travaille depuis 5ans pour l'education nationale, contrat de 6ans, renouvelable chaque année.

Depuis juillet dernier, avant signature de son contrat, il se retrouve sans papier.

Son dossier est complexe : arrivé en france il y 6 ans pour etudier a la sorbonne, il a commence a travailler pour education avec visa etudiant a mi temps, puis embauche a plein temps (il est diplome d un master en france). Malheureusement, au moment de renouveler sa carte de sejour, la prefecture de paris a refusé son dossier lui demandant de presenter une lettre d'embauche de la part de l'education nationale (ce qui est impossible) et pour ce faire, de demissionner et de se faire reembaucher.

Il a essaye de presenter son dossier dans une prefecture, rien n'y a fait, il se retrouve sans depuis aout 2007 malgre sa bonne foi et surtout le manque d info de son employeur (il aurait du changer son statut etudiant en statut salarie plein temps)

Que faire ? Vers qui se diriger ? Il paye ses impots, a tout du citoyen francais, a son appartement, bref il fait parti de ces gens qui doivent selon l'etat faire parti de l'immigration choisie, cependant, il ne sait ou et comment se renseigner, car chaque association lui repond que son cas n'est pas urgent, jusqu'au jour ou cela va le devenir.

C'est complètement aberrant...et je me permet de vous solliciter.

Merci d'avance